

3.3 SUBSIDIARITÉ : POLITIQUES DE LA FAMILLE/

POLITIQUES AVEC LES FAMILLES

LES DÉFIS

Dans leur relation avec l'État, les familles peuvent être considérées comme des sujets sociaux, détenteurs de leur propre capacité d'agir et créateurs de biens relationnels.

Une politique familiale relationnelle, qui attribue aux familles un rôle moteur dans leurs relations avec l'État, n'entend pas démonter le système d'intervention sociale de l'État mais tente plutôt de définir une nouvelle configuration des liens entre l'État, le marché, le secteur tertiaire et les familles elles-mêmes comme partenaires actifs.

SUGGESTIONS

Les politiques familiales doivent se traduire par un ensemble de mesures qui rendent les familles plus capables et plus autonomes dans la création de biens relationnels. Les politiques doivent activer et promouvoir le rôle des familles en tant que contributeurs actifs au bien-être social et communautaire. Pour que les familles puissent faire leur travail, elles doivent pouvoir jouir de leurs propres droits, en complément des droits individuels de leurs membres.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- Définir clairement les domaines et le champ d'action de l'État en tant que pourvoyeur du bien commun et du bien-être de la famille, en relation avec d'autres acteurs qui produisent du bien commun
- Considérer le secteur associatif comme partenaire d'une politique publique appropriée et, par conséquent, soutenir les initiatives du secteur associatif destinées aux familles
- Soutenir les initiatives sociales qui ouvrent des espaces de coexistence et de formation, qui créent des communautés de soutien aux familles rencontrant des difficultés économiques
- Promouvoir des modèles d'intervention sociale et familiale qui impliquent les familles et leur permettent de coproduire des réponses à leurs besoins
- Promouvoir la création d'associations familiales
- Promouvoir des mécanismes qui permettent aux familles de choisir librement le type d'éducation qu'elles désirent et considèrent comme le plus approprié pour leurs enfants

Lignes directrices pour la recherche universitaire axée sur la famille

Des études pourraient être menées sur :

- Le principe de subsidiarité, sa place dans la Doctrine Sociale de l'Église, sa fécondité dans les dynamiques sociales, avec une approche interdisciplinaire
- Des évaluations sur le degré de subsidiarité des politiques publiques tant micro que macro
- Des modèles organisationnels et opérationnels de bien-être sur la base du principe de subsidiarité
- Le rôle et les caractéristiques (la valeur ajoutée) des entités à but non lucratif



FAMILY
GLOBAL
COMPACT